



CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À CASABLANCA

# BOURSES SCOLAIRES 2020-2021

**Dépôt des dossiers auprès du Consulat Général de France**

**Uniquement sur rendez-vous :**

**Du lundi 9 décembre 2019 au vendredi 7 février 2020**

**Le plus rapidement possible même avec un dossier incomplet dans un 1<sup>er</sup> temps**

[www.consulfrance-ma.org](http://www.consulfrance-ma.org)

(Rubrique « Bourses scolaires »)

Téléchargement de la liste des pièces nécessaires et du formulaire à remplir

## **RAPPEL**

**1/ Sont concernées, les familles résidant dans la circonscription consulaire du consulat général de France à Casablanca (régions de Casablanca Settat et Beni Mellal) dont un ou (des) enfant(s) suivra (ont) un cycle d'enseignement primaire et/ou secondaire dans un établissement de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, de l'OSUI ou homologué (voir site internet : <https://ma.consulfrance.org/Enseignement-francais-2079>), qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement (l'obtention d'une bourse pour l'année 2019/2020 n'entraîne pas la reconduction automatique de celle-ci pour l'année suivante).**

**2/ Avant tout dépôt de dossiers, les demandeurs doivent être enregistrés au Consulat général.**